

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

En vertu des articles L 2312-1 et suivants du CGCT, modifié par l'article 107 de la loi NOTRe, il est organisé dans les communes de plus de 3500 habitants un débat sur les orientations générales du budget. Il doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du BP.

Ce débat se déroule à partir d'une note de synthèse permettant d'assurer une information suffisante du Conseil municipal.

Les élus prennent acte de la tenue dudit débat par une délibération spécifique.

Analyse des résultats de l'exercice 2025

Afin d'avoir une vision plus juste de la situation comptable et budgétaire de la collectivité, le budget 2026 reprend les résultats de clôture de l'exercice 2025 (résultats cumulés), tels qu'ils doivent ressortir du **Compte Financier Unique (CFU)** qui regroupe désormais, en un seul document, les données des anciens Compte administratif et Compte de Gestion.

Les résultats de clôture du budget principal se présentent comme suit :

- **Un excédent de fonctionnement de : 352.735,07 €**
- **Un excédent d'investissement de : 36.561,97 €**
(Tenant compte du déficit reporté de 2024 : 166.845,56 €)

Soit une balance de clôture excédentaire de 389.297,04€ (361.382,69 € en 2024)

Explications des résultats :

Section de fonctionnement :

DÉPENSES :

5.831.574,77 €

Soit une augmentation de 2.52% (+143.084€) par rapport à l'exercice 2024 (5.688.490,53 €).

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (011)

On retiendra des charges à caractère général qui s'élèvent à **1.444.588,72 € (+0.78%** par rapport à 2024), avec une tendance à la stabilisation qui se confirme.

Les éléments significatifs sont les suivants :

- Eau et assainissement : 40.109 €. En hausse de 10.228 € par rapport à 2024. Cette hausse conjoncturelle est due à une fuite sur l'école Mistral,
- Gaz : 59.408,01 € en hausse de 16.929 € par rapport à 2024 (factures de novembre et décembre 2024 payées en 2025 pour un total de plus de 20.000€),
- Électricité : 233.024,76 €. En hausse de 23.149€ malgré une consommation stable, la hausse est due à l'augmentation des tarifs sur le nouveau marché appliqué au 01/01/2025 et des diverses taxes sur l'énergie,
- Frais de télécommunications : 19.325,83 € soit une nouvelle baisse (diminution de plus de 50% en 4 ans),
- Carburant : 18.883 € soit une baisse de 6.152€ (baisse des tarifs et passage en électrique pour plusieurs véhicules),
- Alimentation (cuisine centrale) : en 2025, ces dépenses sont de 157.397,67€ soit une baisse de 7.354€ due au nouveau marché de denrées alimentaires,
- Vêtements de travail : 11.049 € (+1.300€),
- Fournitures d'entretien : 20.846 € (en légère baisse),
- Frais de nettoyage des bâtiments : 100.233,34 € soit une légère hausse de 2.392€ (pour rappel : augmentation des prestations l'école Mistral, et remplacement d'agent absents par des prestataires de services),
- Formations des agents : 15.848,40 € (baisse de 2.574€),
- Fêtes et cérémonies : 99.551,69 € (baisse de 4.443€),
- Maintenance, entretien et réparations sur les biens mobiliers : 130.835,00€ (hausse de 4.393€),
- Entretien et réparation de bâtiments : 15.797,46€ (hausse de 5.000€)
- Locations de matériel roulant : 65.009,92 € (hausse de 4.000€) du fait de la prise d'un chariot élévateur et du tracteur épareuse pour les services techniques sur un exercice entier,

- Assurances multirisques : 33.889€ soit une baisse de 18.180€ due à la renégociation de nos assurances dommages aux biens et flotte automobile.

CHARGES DE PERSONNEL (012)

Elles s'élèvent à **3.548.483,80 €** soit une augmentation de 103.633,28 € par rapport à l'exercice 2024 (3.444.850,52 €).

Rappel : en raison des nouvelles règles comptables, la cotisation annuelle de la collectivité pour l'assurance du personnel (132.901,27 €) a intégré ce chapitre en 2024 (elle était jusqu'alors au chapitre 011).

Concernant le détail sur ce chapitre, il convient de préciser que la rémunération du personnel ne compte que pour 26.958 € dans la hausse totale soit une augmentation raisonnable.

En revanche, **on note une hausse de 83.637,35 € de cotisations sociales et contributions diverses** (dont +54.746 € de cotisations retraites et +14.247€ pour la participation de la commune à la garantie Prévoyance obligatoire des agents).

Il convient de noter que de nouvelles hausses de cotisation retraite sont à prévoir pour les années à venir.

AUTRES CHARGES (65)

502.331,10 € soit une nouvelle baisse cette année encore (de 5.410 €)

Les indemnités de fonction des élus restent stables à 112.789,08 €.

La participation communale au SDIS augmente de 2.200€ pour s'élever à 137.965,00 €.

La subvention à l'OGEC est de 79.785,81 €, en diminution de 15.230 € (moins d'élèves en 2025 et baisse du coût moyen de référence dans le public).

Les subventions aux associations s'élèvent à 90.345,00 (+8.563 €).

La subvention d'équilibre au CCAS : 56.547,00 (+2.000€)

ATTENUATION DE PRODUITS (014)

91.003,00 € (95.350,00 € en 2024). Diminution de la contribution au FPIC de 4.300€

CHARGES FINANCIERES (66)

26.575,86 € (31.726,92 € en 2024)

Nouvelle baisse, de 5.151 € due au solde d'emprunt qui diminue (intérêts à rembourser moindres).

OPERATIONS D'ORDRE (042)

218.538,99 € (dotations aux amortissements principalement) soit + 44.061€

Si l'on exclut les opérations d'ordre, la hausse de **143.084 € des dépenses de fonctionnement est essentiellement due au chapitre 012 dont 80% des dépenses supplémentaires provient de l'augmentation des cotisations sociales et autres charges patronales.**

RECETTES :**6.184.309,84 €***(2024 : 6.216.718,78)*

Soit une baisse de 32.409 € par rapport à 2024 (qui vient après une hausse de 280.000 € sur les 2 exercices précédents).

Les remboursements des assurances sur rémunération de personnel s'élèvent à 65.371,05€, en hausse de 15.000€.

A 582.631,37 €, les produits des services sont en hausse de 29.163 €.

Le **chapitre 73** (impôts et taxes) s'élève à 2.350.757,16 € en baisse de 30.157 €.

L'attribution de compensation de la CCAOP est stable à 2.145.267 €.

La répartition des droits de mutation à titre onéreux a diminué de 30.000€ par rapport à 2024 (tendance nationale).

La **chapitre 731** (fiscalité locale) : 2.134.854,00 €.

Dont les contributions directes qui ont augmenté de 38.662 € par rapport à 2024 (augmentation des bases de l'État) pour atteindre 2.103.299,00 €.

849.028,70 € au **chapitre 74** (Dotations et participations).

En diminution de 37.037 €.

+5.000€ sur la Dotation de solidarité rurale (86.868,00 €),

Moins 45.000 € sur les contributions CAF (549.195,49€). L'an passé, une dotation exceptionnelle avait été attribuée pour la mise en place du LAEP itinérant.

Les compensations liées aux exonérations fiscales octroyées par l'État ont augmenté de 7.200€ pour atteindre 189.077 €.

Au chapitre 75 (produits de gestion courante) : 143.357,72€ soit une baisse de 65.376 € due au rattachement comptable à compter de l'exercice 2025 des charges locatives et de la fin d'un échéancier pour pénalités de contentieux d'urbanisme qui s'était étalé en 2023 et 2024.

Les revenus des immeubles augmentent de 11.452€ € à 105.222,29 €.

Les autres produits sont en baisse de 71.407 € à 33.464 €.

Dans un contexte budgétaire et financier toujours difficile, **la commune dégage un excédent de fonctionnement de 325.735,07 €.**

Cet excédent constitue **l'autofinancement ou l'épargne brute du budget 2026** et sera versé à la section investissement.

Section d'investissement :

Dépenses : 1.598.315,04 €

Recettes : 1.801.722,57 €

Ce qui donne, après le report de déficit cumulé de 2024 (166.845,56€), **un excédent de clôture de 36.561,97 €.**

Compte-tenu des restes à réaliser :

- En dépenses de 332.203,45 €
- En recettes de 350.362,29 €

Résultat définitif en investissement :

36.561,97 € - 332.203,45 € + 350.362,29 € = +54.720,81 €

Les principales dépenses en section d'investissement 2025 (TTC) :

- Travaux du carrefour Amandiers, chemin Battu, avenue du Mont Ventoux, pour les phases 2 et 3 (finale) : 507.526,47 € (dont 25.214,76 € de maîtrise d'œuvre et suivi de chantier).
- Travaux dans les bâtiments communaux : 600.940,58 € dont 433.449€ pour la 1^{ère} phase de la rénovation thermique et énergétique de l'école maternelle.
- Travaux voirie et réseaux : 147.101,10 €.
- Renouvellement et acquisition de matériel (écoles, services municipaux, extincteurs...) : 82.465,45 €.
- Remboursements du capital de la dette : 164.009,94 €.

Les principales recettes en section d'investissement 2025 :

- 884.252,84 € de subventions pour différents projets (Etat, Région et Département).
- 149.442,97 € au titre du FCTVA.
- 20.824,52 € de taxe d'aménagement (permis de construire).
- 528.225,25 € : excédent de fonctionnement 2024.
- Dotations aux amortissements et autres opérations d'ordre : 218.538,99 €.

ORIENTATIONS 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Les Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général (chap. 11)

Ce chapitre sera stable par rapport au budget primitif 2025 pour s'établir aux environ de **1,45 millions d'euros**.

Les dépenses d'énergie électricité seront en diminution pour l'électricité (nouveau marché au 01/01/2026).

Les dépenses de carburant stables par rapport au prévisionnel 2025 qui avait été estimé largement.

Les dépenses de gaz seront en augmentation pour tenir compte du réalisé 2025.

Le budget alimentation sera stable malgré l'inflation.

Le budget fêtes et cérémonies sera en légère diminution.

Le personnel communal (chapitre 012)

Depuis 2024, la prime d'assurance du personnel (obligation comptable) d'environ 135.000€ a été intégrée à ce chapitre.

En 2026, il faudra à nouveau tenir compte dans les dépenses de la prise en charge obligatoire par la commune de 50% de la cotisation prévoyance pour l'ensemble des agents (environ 15.000€) à laquelle s'ajoutera la participation obligatoire pour la mutuelle des agents (20.000 €).

De plus, une nouvelle augmentation significative des cotisations sociales patronales est prévue.

Il faut toujours tenir compte des reclassements réglementaires, avancements d'échelon et de grade ainsi que l'effet GVT.

Le prévisionnel budgété en 2026 sera donc de 3,61 millions d'euros (soit une augmentation de 47.000 €).

Charges de gestion courante (chapitre 65)

Après la baisse de 60.000€ depuis 2024, ce chapitre sera en hausse de 12.000 € au prévisionnel de 2026.

La subvention au CCAS sera de 63.620,72 € (+ 7.073€).

La subvention à l'OGEC Saint Andéol sera en hausse (plus d'effectifs camarétois et hausse du coût moyen des élèves du public en 2025) : 93.391,86€ (+15.000€)

Les indemnités de fonctions des élus sont en légère hausse à 115.000 € (+2.000€)
La formation des élus diminue à 3.000€ (- 4.000€).

Les subventions aux associations seront de 83.000 € (- 7.000 €).

Les contributions aux divers syndicats : RAO, SEV restent stable hormis pour le SDIS (+ 2.000€) : 137.926,00€.

Atténuation de produits (chapitre 014) et charges financières (66)

La contribution au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) devrait avoisiner les 95.000 € (-5.000€).

Les dépenses prévisibles liées aux **intérêts d'emprunt** (chapitre 66111) seront de 22.200,00 € contre 27.547,14 € au réalisé de 2025.

**Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement seront globalement
stables à 6,12 millions d'euros
(Dont un virement à la section d'investissement de 230.000 € environ)**

2- Les Recettes de fonctionnement

L'essentiel des recettes communales est constitué par le produit fiscal : **chapitre 73**.

Les taux communaux resteront **identiques** aux années antérieures soit :

- **20.80%** pour la taxe sur le foncier bâti,
- **57.11%** pour le foncier non bâti.

Ces taux sont dans la moyenne (nationale et départementale de la strate).

Ainsi, l'augmentation du produit fiscal ne devrait provenir que d'un « effet bases » lié à l'augmentation annuelle opérée par l'État.

La recette fiscale 2026 prévisionnelle est de 2,10 millions d'€.

Concernant les autres **recettes de fonctionnement** :

Le montant précis des dotations d'État (DGF, DSR) n'est pas connu à ce jour mais depuis 2021, la **commune ne perçoit plus la Dotation globale de fonctionnement**.
La Dotation de solidarité rurale devrait être de l'ordre de 85.000€.

Le montant de l'**attribution de compensation** versé par la communauté de communes sera stable à **2,15 millions €**.

Les remboursements des assurances (personnel et biens) et autres remboursements sont estimés à 90.000€.

Les diverses redevances occupation du domaine public : 45.000€.

Le produit des **loyers** et locations est estimé à 105.000€.

Le produit des services gérés en régie (restauration municipale, crèche, CLSH, salles communales...) : 425.000€.

La régie fêtes et cérémonies : 50.000€ (dont recettes Balade gourmande).

Les participations de nos co-financeurs (CAF, MSA) : 550.000€.

Les participations et subventions d'autres communes et collectivités territoriales : 20.000€.

La taxe additionnelle sur droits de mutation à titre onéreux que l'on peut envisager à 200.000,00 € pour 2026.

**On peut donc envisager des recettes de fonctionnement
de 6,12 millions d'euros.**

SECTION D'INVESTISSEMENT

1-Les Dépenses d'investissement

Parmi les principales dépenses d'investissements à prévoir :

- Travaux sur les bâtiments publics : 238.000,00€.
- Études AVPS / DCE Maison Bèque : 133.000€.
- Travaux de voirie et réseaux divers : 256.000 € dont 83.000 € pour la reprise du chemin des Mulets.
- Aménagement et désimperméabilisation de la cour de la maternelle : 527.585 €.
- Extension réseau vidéoprotection : 81.132,00 € (reste à réaliser de 2025).
- Matériels techniques : 126.867 €.
- Mobilier, informatique et matériel scolaire : 51.731 €.
- Logiciel divers (CCAS, RH) : 23.000 €.
- Projet révision PLU (mise en compatibilité SCOT) : 5.000€.
- Études schéma pluvial : 22.500 €.

Il faut aussi noter le montant de l'annuité en capital de la dette soit 171.500 €.

Au total, **les dépenses réelles d'investissement** inscrites au budget primitif 2026 devraient être de **1.6 millions d'€ (restes à réaliser compris)**.

2-Les Recettes d'investissement

Les **recettes d'investissement** proviennent :

- **Des ressources propres de la Commune** par l'affectation du résultat 2025 provenant de la section de fonctionnement soit **352.735,07 €**,
- **De la taxe d'aménagement** estimée à **20.000,00 €**,

- De la recette estimée due au titre du FCTVA: **212.000,00 €**,
- Des subventions obtenues et notifiées (dont RAR 2025) : **568.786,29 €**,
- De diverses opérations d'ordre entre sections pour un montant d'environ **185.322,80 € (dotations aux amortissements)**,
- **Du virement estimé de la section de fonctionnement** (chap. 021) : 230.000 € environ.
- **De l'excédent d'investissement 2025 : 36.561,97 €.**

Au total, **les recettes d'investissement inscrites au budget primitif 2026** seront de **1.6 millions d'€ (restes à réaliser compris)**.

Plusieurs demandes de subventions étant en cours d'instruction ou allant être demandées auprès de l'État, de la Région et du Département, une décision modificative viendra compléter les recettes et donc les dépenses d'investissements pour les projets communaux.

ANALYSE DE LA DETTE

Encours de la dette au 31/12/2025 : **263 € par habitant**
pour une moyenne de la strate de **703 € par habitant**.

Dettes par année

	2023	2024	2025	2026
Dettes du Capital au 01/01/N	1 551 991.23 €	1 381 309.18 €	1 214 656.87 €	1 042 887.33 €
Capital à payer sur la période	170 682.15 €	166 652.31 €	171 769.54 €	177 056.46 €
Intérêts à payer sur la période	37 551.033 €	32 664.37 €	27 547.14 €	22 260.22 €

Emprunts à taux fixe

Prêteur & Date d'obtention	Capital Initial	Capital restant dû au 31/12/2025	Date de fin	Taux	Prochaine échéance	Index
SG 25.07.2007	600 000.00 €	81 175.45 €	06/08/2027	4.93%	06/02/2026	Investiss CLSH- 17156
SG 30.12.2009	308 000.00 €	86 451.76 €	25/03/2030	3,6080%	25/03/2026	Structure Multi-accueil - 18226
CE 20.09.2011	654 981.55 €	202 864.87 €	25/03/2030	3,7500%	25/03/2026	Structure Multi-accueil A2911
CREDIT AGRICOLE 22.04.2016	205 000.00 €	73 444.17 €	01/07/2030	1.49 %	01/07/2026	Acquisit° 21 Av Fernand Gonnet
CREDIT AGRICOLE 12.07.2016	96 321.56 €	25 585.31 €	15.09.2028	1.38 %	15/09/2026	Acquisit° 4 Cours du Midi
CREDIT AGRICOLE 06.11.2018	500 000.00 €	344 026.26 €	15.12.2039	1.72 %	15/12/2026	Travaux de Voirie Entrée de ville Sud 1830408
CREDIT AGRICOLE 24.06.2021	245 000.00 €	182 781.91 €	15/07/2036	0.88%	15/07/2026	Aménag 4 Log Cnaux 54 Av FG 2838072
CARSAT SUD EST 15.09.2009	155 192.00 €	46 557.60 €	31/10/2031	0,0000%	31/10/2026	Plateforme Interg - 11009
TOTAUX	2 764 495,11 €	1 042 887.33 €				

Encours de la dette au 31/12/2025 : **263 € par habitant** (299 € en 2024) pour une moyenne de la strate de 703 € par habitant.

Calcul de la capacité d'autofinancement brute (CAF brute) :

RRF-DRF (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) =

6.184.309,84 – 5.831.574,77 € = **352.735,07 €**

Encours de dette/CAF brute = 1 042 887,33 € /352.735,07 = 2,9

Notre dette peut donc être remboursée en 2,9 ans au vu de notre actuelle capacité d'autofinancement, en deçà de la moyenne de la strate qui est de 3,5.

En 2024, cette capacité était de 2,2.

Cette CAF brute en deçà de la moyenne de strate **continue de permettre à la commune un recours à l'emprunt sans risque** et sans difficulté si un projet d'investissement le nécessitait.